

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Votations du 9 février 2020 :

une initiative fédérale et deux enjeux cantonaux : pas de répit pour le bâtiment

Conjoncture :

la construction au beau fixe et des prix qui se redressent (enfin)

Mobilité :

le dispositif Stick'AIR : une « genevoiserie » de plus...

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

L'année qui s'achève se sera finalement révélée plutôt positive pour notre secteur.

Une conjoncture robuste, portée par une demande importante, a fortement occupé les entreprises qui n'ont certes pas toujours pu en profiter pour améliorer leurs marges, mais qui réussissent maintenant à maintenir un niveau de prix stable, voire en légère progression, ce que la dernière livraison de l'indice des prix confirme.

Par contre, les perspectives sont contrastées avec de fortes craintes sur la capacité de notre canton à poursuivre un développement raisonné, maîtrisé et responsable. Les récentes décisions populaires font en tout cas craindre de voir les Genevoises et les Genevois (enfin la portion congrue qui vote ...) s'opposer de plus en plus frontalement à ce qui fait notre prospérité, mus par un réflexe consistant à penser que notre qualité de vie et notre pouvoir d'achat sont acquis pour l'éternité. Arrogance ou cécité ?

Dans ce contexte particulier, le syndicalisme de combat est de retour ! Si 2018 a surtout vu le Gros œuvre subir des attaques outrancières, inhabituelles et dépourvues de fondements, le combat s'est déplacé en 2019 vers le Second œuvre (dans lequel les choses étaient cependant relativement bien verrouillées,

ne laissant que peu de place au chantage) et surtout vers les Métiers techniques qui subissent des attaques d'une violence inconnue jusqu'ici.

Il me semble important de rappeler dans ce contexte de quoi l'on parle.

Tout d'abord, les conditions de travail, tant salariales que sociales, sont excellentes dans les métiers de la construction, et enviées par de nombreux employés du secteur public et privé. La pénibilité est dûment prise en considération et les choses peuvent certes toujours être améliorées, mais le discours de patrons voleurs et exploitateurs ne tient pas.

Ensuite, la mobilisation des travailleurs est apparue ridiculement faible. Le bien-fondé du combat syndical purement idéologique est donc largement sujet à caution. Il s'agit plus de thématiques politiques et symboliques très éloignées des préoccupations des travailleurs, à se demander si cet activisme n'est pas entrepris dans le seul intérêt des syndicats eux-mêmes, en mal de représentativité, ce qui est grave.

Finalement, d'autres enjeux comme la lutte contre le travail au noir, la concurrence déloyale et le dumping salarial mériteraient plus d'énergie car les vrais enjeux se situent là.

2020 sera-elle l'année du renouveau du partenariat social ? Du retour à une logique de concertation après des années de confrontation stérile ? Nos plus de 12'000 travailleurs et 1'000 apprentis le méritent !

Votation fédérale du 9 février 2020 Non à une initiative rigide, inefficace et étatiste

Nous voterons le 9 février 2020 sur une initiative extrême sur le logement, déposée par l'ASLOCA. Pour rappel, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé en mars 2019 de recommander au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative inefficace, coûteuse et porteuse d'incertitudes.

Par la Chambre genevoise immobilière (CGI)



L'initiative en deux mots

Essentiellement deux modifications de la Constitution fédérale sont réclamées :

- 10 % au moins des logements nouvellement construits à l'échelle de la Suisse doivent appartenir à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ;
- les rénovations énergétiques ne peuvent être soutenues par la Confédération, les cantons et les communes que si le nombre total de logements à loyer modéré en Suisse reste inchangé.

Des objectifs déjà dépassés à Genève

Il s'agit des collectivités publiques (cantons, communes, fondations de droit public), et de certaines coopératives d'habitation. A Genève, nous observons que ces entités réalisent déjà 20% à 25% des logements neufs. Ainsi, à Genève, les objectifs de l'initiative sont déjà largement dépassés.

Un frein aux travaux de rénovations

Le texte vise à limiter encore plus drastiquement qu'aujourd'hui les rendements des investissements générant des économies d'énergies. En cas d'acceptation, l'initiative aurait donc l'effet pervers de fortement limiter, dans les faits, les travaux qui économisent l'énergie.

Des hausses fiscales

Les logements mis à disposition par les maîtres d'ouvrage œuvrant à la construction de logements d'utilité publique sont destinés aux « personnes économiquement ou socialement défavorisées ». C'est ce que prévoit l'article 10 de la loi fédérale sur le logement.

Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'année 2017 :

- 10 % des occupants des logements mis à disposition par les coopératives d'habitation ont un revenu qui les classe dans la catégorie des 20 % les plus aisés de la population ;
- 25% se classent parmi les 40% les plus aisés de la population ;
- un quart seulement des occupants des logements concernés font partie de la catégorie des 20% les moins aisés de la population, alors que c'est cette frange-là des habitantes et des habitants de notre pays qui aurait le plus besoin d'un logement à loyer modéré.

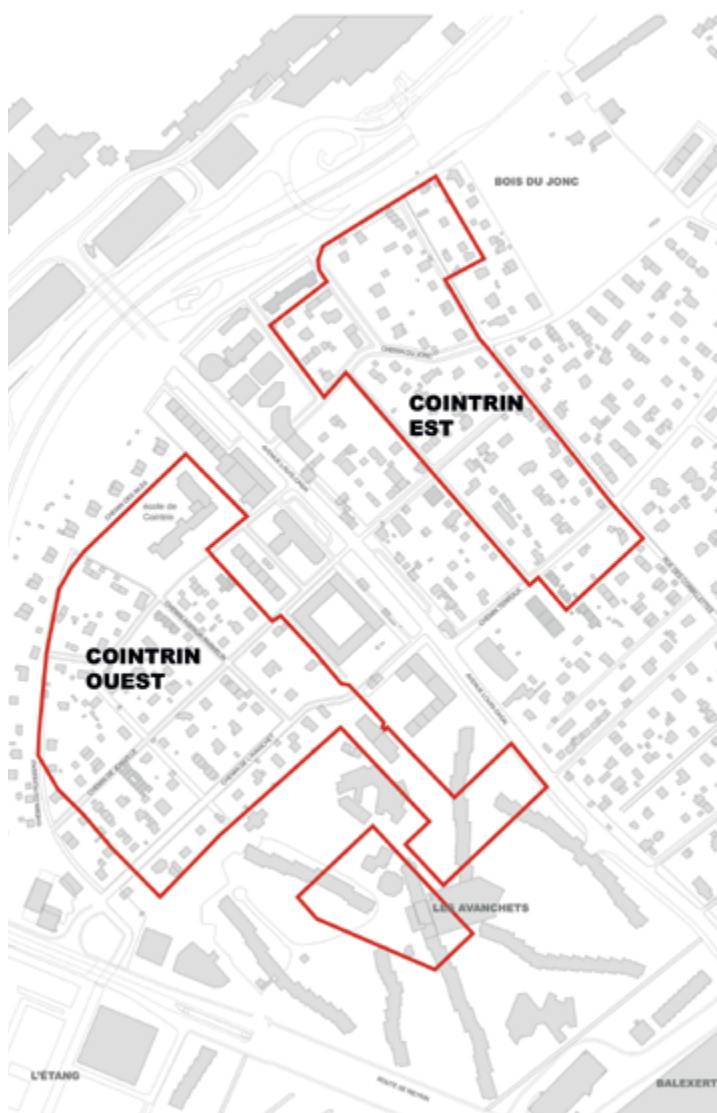
L'initiative veut essaimer des fonds publics sans contrôle des objectifs recherchés. Seuls quelques maîtres d'ouvrage d'utilité publique appliquent des taux d'effort (contrôle du revenu) et des taux d'occupation (contrôle du nombre d'occupants), alors même que, sans parler de subventions directes, ces maîtres d'ouvrages sont soit directement financés par des fonds publics, soit bénéficiaires d'avantages octroyés par l'Etat (attribution de terrains à prix favorables, aides administratives, exonérations fiscales, cautionnement de l'Etat).

Finalement, c'est bien le contribuable qui sera rapidement sollicité en cas d'acceptation de l'initiative.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter et à faire voter NON le 9 février prochain.

Votation cantonale du 9 février 2020 Quartiers Cointrin Est et Ouest

Cela devient traditionnel : à nouveau projet d'aménagement, nouveau référendum. Le 9 février 2020, la population sera appelée à voter sur deux projets de réaménagement urbain. Pour l'avenir de Genève, il est capital qu'ils soient acceptés.



Crédits illustration : Etat de Genève

Les deux projets prévoient la construction de 2'300 logements de part et d'autre de l'avenue Louis-Casai. Ces nouvelles constructions remplaceront, dans les années à venir, les petites constructions individuelles actuelles et prendraient place sur des parcelles déjà urbanisées et habitées. Malgré cela, des opposants ont lancé le référendum.

Des projets environnementalement durables

Les arguments des milieux opposés aux projets de construction dans le canton se suivent et se ressemblent, de recours en recours. Genève se développerait trop, la nature serait sacrifiée, les nuisances augmenteraient. On se prend à rêver d'une Genève mythique, « à l'ancienne », ou encore « à taille humaine », une expression creuse et vide de sens où chacun peut y lire ce qu'il veut. On peine d'ailleurs à comprendre comment un canton qui ne parvient pas à loger ses habitants serait un canton « à taille humaine » ...

Pourtant, ces projets visent justement à réduire nombre de nuisances actuelles ou à craindre. Premièrement, ces projets ne nécessitent aucun déclassement de zone agricole ou naturelle. On construit de nouveaux immeubles sur des zones déjà construites. Ce qui change ? Ces zones sont actuellement sous-utilisées et au vu des besoins de la population, il faut y prévoir davantage de logements. Aucune forêt ne sera rasée, aucun champ agricole bétonné. Il s'agit de mieux utiliser l'espace disponible et déjà construit. Les besoins en logement n'étant pas appelés à disparaître comme par magie, si on refuse de construire en zone déjà construite, la seule alternative sera justement de devoir le faire en zone agricole ou naturelle. Cela engendrera la disparition de milieux naturels, davantage d'étalement urbain et, évidemment, davantage de nuisances.

Enfin, un argument des opposants est que l'on construirait surtout des bureaux et non pas du logement. Cela est faux : les projets prévoient 2'300 logements et seuls quelques locaux commerciaux sont appelés à être construits, au nord du périmètre et face à l'aéroport, soit dans une zone où on ne peut pas construire des logements justement en raison de la proximité de l'aéroport. Ces projets sont bel et bien des projets de logements. Ni plus, ni moins.

Des projets nécessaires

Une réalité s'impose, n'en déplaise aux opposants : au vu du retard colossal pris par Genève dans la construction de logements, en raisons de blocages toujours plus nombreux, on ne parle actuellement même pas du besoin de développement futur du canton, mais bel et bien de permettre au canton de loger les familles qui y travaillent déjà mais qui ont dû s'expatrier en France ou dans le canton de Vaud faute de pouvoir se loger. Ceci se traduit par nombre de problèmes : trafic pendulaire qui explose, éloignement croissant entre lieu de travail et domicile, pertes fiscales pour le canton. A la clé : des nuisances environnementales dues au trafic et un engorgement des infrastructures de transport tant routières que ferroviaires. Un cercle vicieux s'installe et se perpétue.

Genève doit pouvoir loger une part plus importante de ses forces vives et de ses futures générations.

Le 9 février, il faut donc voter OUI à ces deux projets :

- Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 située entre les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux) (12136) du 10 avril 2019.
- Loi modifiant les limites de zones sur les territoires des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets) (12137) du 10 avril 2019.

Partenariat social : le point de la situation dans le Second œuvre et les Métiers techniques

Les derniers mois ont été mouvementés sur le front du partenariat social. Les négociations salariales pour 2020 dans le Second œuvre romand ont abouti et les Métiers techniques genevois sont en pleine négociation de leur nouvelle CCT cantonale.



Crédits photo : François de Limoges

Second œuvre romand

La nouvelle CCT du Second œuvre romand [CCT-SOR] est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et sa validité court jusqu'au 31 décembre 2023. Les partenaires sociaux se sont néanmoins vus en automne 2019 afin de discuter des conditions salariales 2020. En effet, si la CCT prévoit une adaptation automatique des salaires effectifs sur la base de l'indice des prix à la consommation IPC (si la variation n'est pas supérieure à 1.5%), elle prévoit aussi que les parties entament des négociations en cas de situation économique et conjoncturelle particulière et qu'une adaptation des salaires minimaux, tenant compte de l'IPC, est négociée par les parties une fois l'an.

Les partenaires sociaux se sont donc rencontrés à Tolochenaz à deux reprises pour négocier. La partie syndicale revendiquait une augmentation des salaires effectifs et minimaux de CHF 100.- par mois, en plus des 0.3% de compensation de l'inflation.

La partie patronale a bien entendu les demandes syndicales, mais, constatant qu'il n'y avait pas de situation économique et/ou conjoncturelle particulière et que les salaires minimaux avaient été fixés récemment, elle n'a pas accordé d'augmentation autre que le 0.3% sur les salaires effectifs. Un point important pour la partie patronale est celui d'une clause de limitation automatique pour les hauts salaires. A savoir que pour les employés d'exploitation qui ont, par exemple, une rémunération de plus de 20% du salaire de base, l'augmentation ne serait pas obligatoire. En l'absence d'une telle clause, la partie patronale n'entend pas accorder des augmentations supérieures à ce que prévoit la CCT.

Les négociations ont ainsi abouti à simplement appliquer le mécanisme conventionnel : une augmentation des salaires effectifs de 0.3 % pour 2020.



Crédits photo : François de Limoges

Métiers techniques

Les Métiers techniques du Bâtiment Genève (MBG) sont en négociation pour le renouvellement de leur CCT, processus très habituel et en général apaisé, dans un climat de confiance réciproque, de revendications réalistes, de concessions raisonnées et d'avancées sociales notoires, qui font de ces métiers les bénéficiaires de conditions de travail exemplaires, modernes et généreuses.

Pourtant, cette année, le climat s'est rapidement et brutalement détérioré, débouchant sur des actions syndicales comme des menaces de grève, des réunions inopinées sur les chantiers, de graves mises en accusation personnelles d'entreprises et de patrons, de tracts agressifs distribués lors de l'inauguration du Léman Express ou de banderoles sauvagement accrochées à des endroits stratégiques.

Résultat : un processus grippé dans un climat de méfiance qui ne profite ni aux travailleurs, ni aux entreprises.

Au-delà de l'impression d'un immense gâchis dans un secteur qui avait toujours su jusqu'ici trouver des solutions originales et pragmatiques, les faits ne plaident pas en faveur des syndicats.

En accusant les patrons de tous les maux et s'affranchissant largement de la réalité, voire tenant des propos mensongers, ils ne brillent pas par leur clairvoyance.

Ainsi, la prorogation de la CCT d'une année est une décision concertée qui était accompagnée d'une revalorisation salariale. Le patronat n'a jamais demandé des journées de travail de 06h00 à 22h00, soit des journées de 14 heures, ce qui est de toute façon heureusement illégal en Suisse. Il souhaite simplement une adaptation de la fourchette horaire aux exigences actuelles. Le patronat ne joue pas la montre, mais il refuse de négocier sous la menace et a effectivement refusé de siéger après des attaques personnelles dans les médias, qui sont autant de violations des règles découlant de la paix du travail pourtant acceptée par les syndicats. La revalorisation des indemnités de repas demandée excède toutes les hausses de salaires jamais demandées depuis plus de 20 ans (même si les syndicats prétendent ne pas demander la lune, ceci à côté d'autres revendications ... !) et ne tient surtout pas compte du fait que par comparaison avec d'autres professions, cela fait partie d'un tout, à savoir que l'ensemble des conditions de travail doivent être comparées, pas uniquement une indemnité prise isolément.

Un retour à la raison est indispensable du côté syndical, alors que d'autres enjeux nettement plus importants se présentent pour les métiers du bâtiment genevois. Après l'échec cuisant de la mobilisation des maçons en octobre 2018, l'on a plutôt l'impression d'une fuite en avant dont les premières victimes sont les travailleurs. Ceux-ci méritent pourtant mieux, eux qui jour après jour contribuent à construire, assainir, améliorer notre environnement bâti !

Conjoncture : la construction au beau fixe

En ce début d'année 2020, il est instructif de faire le point sur l'état des affaires dans notre secteur en 2019 et sur les prévisions conjoncturelles pour l'année qui commence.

Des prix globalement en hausse

On s'en est souvent étonné : depuis fin 2010, malgré une demande record, l'indice des prix de la construction à Genève stagnait. Fin 2016, il était même inférieur de près de 2 points à son niveau de 2010. Et cette situation concernait tant les prix de la construction de bâtiments que le Génie civil ; les prix n'ont retrouvé leur niveau de 2010 que courant 2018.

Depuis lors, les choses se sont améliorées. Entre octobre 2018 et octobre 2019, les prix ont ainsi affiché une hausse générale de 2%, avec un renchérissement plus marqué dans le Génie civil (+1,5 % en six mois ; +3,9 % en un an) que dans le bâtiment (+0,7 % en six mois ; +1,6 % en un an). Ces chiffres contrastent avec la stagnation de l'indice des prix à la consommation, notamment en raison de l'appréciation du Franc suisse qui rend les biens de consommation importés moins chers.

**Indice genevois des prix de la construction
(octobre 2015 = 100)**



L'indice des prix de la construction est calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et repose sur 25'000 à 30'000 prix, collectés auprès de 5'000 entreprises actives dans l'ensemble de la Suisse. Sur la base des prix transmis par les entreprises actives dans le canton de Genève, on obtient l'indice genevois des prix de la construction.

Pour calculer l'indice, on utilise principalement la méthode dite des prix des prestations, qui considère la construction d'un bâtiment comme la somme de diverses prestations émanant de différents corps de métier. Les prix sont relevés pour un choix de prestations définies principalement à l'aide du catalogue des articles normalisés (CAN) du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB). Les prix proviennent de contrats effectivement conclus durant la période considérée.

Les résultats sont analysés par une commission technique, présidée par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), qui réunit des représentants de l'OFS, de l'administration cantonale, de la FMB et de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs (FAI).

Suivant les domaines d'activité, la situation n'est cependant pas uniforme. Si l'on regarde l'évolution des prix sur six mois, soit entre avril et octobre 2019, on constate une hausse importante (+3,3%) des prix dans les installations électriques, ainsi que dans plusieurs postes du Gros œuvre (+3,1%), notamment la maçonnerie et le préfabriqué. D'autres postes, tels les fenêtres et portes extérieures connaissent cependant un léger recul en 6 mois. Le domaine connaissant le recul le plus marqué en 6 mois est celui des installations sanitaires, en particulier l'agencement de cuisines, qui montre une baisse spectaculaire des prix de près de 16%. Il est difficile d'en cerner la cause précise, mais on peut s'avancer à citer en partie la concurrence féroce qui sévit dans ce secteur d'activité.

Globalement donc, les prix augmentent. Cette situation est salubre en soi, témoignant de la bonne santé générale de l'industrie de la construction. On peut également parler d'un effet de rattrapage qui n'a que trop tardé au vu de la très forte demande en construction que Genève connaît depuis plusieurs années.

Perspectives

Il faut s'en réjouir : la construction représente un secteur économique toujours plus important dans l'économie cantonale. Signe des temps ? Représentant 4,2% du PIB cantonal, les activités de la construction représentent à présent une part supérieure du PIB cantonal que l'horlogerie, secteur emblématique de l'industrie genevoise s'il en est.

La demande en construction est en effet historiquement forte. Fin septembre 2019, on comptait ainsi 7'483 logements neufs en cours de construction, un chiffre supérieur de 17% à celui enregistré fin septembre 2018 ! On voit là le poids de nombreux grands projets cantonaux, tels le quartier de l'Etang à Vernier, les Communaux d'Ambilly à Thônex ou encore le quartier de l'Adret Pont-Rouge à Lancy. Les dépenses consenties dans la construction battent en effet tous les records. En additionnant les nouvelles constructions, les transformations et démolitions, ainsi que les travaux d'entretien publics, on atteint environ 7% de hausse annuelle en moyenne depuis 2013 !

Selon les dernières perspectives conjoncturelles publiées par l'Office cantonal de la statistique, malgré cette situation favorable, les entrepreneurs restent partagés quant à l'évolution de leurs affaires pour les mois à venir. Doit-on y voir le reflet de l'évolution contrastée des prix de la construction mentionnée ci-dessus, avec une hausse globale satisfaisante mais certains secteurs accusant le coup d'une concurrence acharnée ? Du point de vue de la FMB, on peut aussi mentionner quelques craintes relatives à la portée du cycle conjoncturel actuel. En effet, la demande extrêmement forte en construction est le reflet du démarrage quasi simultané de nombreux grands projets cantonaux. Or, la simultanéité de ces grands travaux pose la question du maintien du niveau de la demande à plus long terme. Si la hausse de la demande ces dernières années a été très forte, la chute de celle-ci pourrait être tout aussi brutale. L'avenir le dira.

Quant aux domaines d'activité souffrant de stagnation ou de baisse de prix, malgré la forte demande actuelle, il serait bienvenu que les maîtres d'ouvrage tant publics que privés jouent le jeu de la concurrence équitable et que les marchés publics, notamment, commencent enfin à valoriser le travail des entreprises locales à leur juste prix. Sinon, on risque de se retrouver face à la mise en danger de nombreuses entreprises actives dans des secteurs plus vulnérables, avec ce que cela implique en termes de pertes de savoir-faire, de postes d'apprentissages et, pour le client final, d'une proximité du prestataire sur laquelle il aime compter au moment du service après-vente.

Macarons Stick'AIR pour véhicules : une genevoiserie de plus dont les entreprises se passeraient volontiers

La presse en a beaucoup parlé en fin d'année 2019 : le Conseil d'Etat a décidé d'imposer un nouveau macaron à apposer sur les véhicules circulant à Genève, permettant d'interdire à certains véhicules plus polluants que d'autres de circuler lors d'épisodes de pics de pollution. Nombreuses sont les entreprises à ne pas savoir de quelle manière elles sont concernées par ce nouveau dispositif. Faisons donc le point.

Le nouveau règlement prévoit que lorsque la concentration dans l'air d'au moins un de trois polluants (les particules fines PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote) dépasse un certain seuil, la circulation dans la zone centrale du canton est interdite à certains véhicules homologués selon les normes antipollution les plus anciennes et les moins efficaces. L'identification de ces véhicules se fera via les 6 macarons Stick'AIR. Il est impossible de savoir combien de jours d'interdiction seront décrétés. La FMB estime que l'on pourrait avoir entre 1 et 10 jours d'interdiction en 2020, mais ce chiffre pourrait être plus élevé suivant les décisions des autorités cantonales. S'agissant de l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif :

- Pour les véhicules de transport de choses (marchandises), le dispositif entre en vigueur le 15 janvier 2022.
- Pour tous les autres véhicules, le dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2020.

Le point de vue de la FMB

La FMB s'est fortement opposée à la mise en place de ce nouveau dispositif. Elle a été rejointe en cela par de nombreuses autres associations économiques et professionnelles.

Un dispositif inutile pour l'environnement, lourd et néfaste pour les entreprises

Le macaron Stick'AIR est obligatoire pour les entreprises également, au contraire de toutes les mesures de ce type qui existaient jusqu'à lors. L'exemption des entreprises serait pourtant amplement justifiée. Le trafic professionnel n'est responsable que d'une infime partie des émissions polluantes, la source principale de pollution atmosphérique étant le chauffage domestique. Avec ce macaron, la qualité de l'air ne va pas s'améliorer, mais on institue des restrictions chicanières très pénalisantes pour les entreprises. Empêcher les entreprises de circuler est porteur de très lourdes conséquences économiques. Imaginons que la mesure soit décrétée 10 jours par année : cela voudrait dire qu'une entreprise dont les véhicules seraient interdits de circulation à Genève perdrait 10 jours de chiffre d'affaires en accumulant un retard significatif dans la réalisation de ses chantiers. Ces conséquences pour les entreprises sont disproportionnées, surtout quand elles sont rapportées à l'impact négligeable que cette mesure aurait sur la qualité de l'air.

Un dispositif possiblement illégal

La mise en place d'un tel dispositif est a priori de la compétence exclusive de la Confédération. Le Conseil d'Etat ignore volontairement ceci et tente le passage en force en jouant sur certaines subtilités juridiques. Plusieurs associations ont lancé des recours contre ce nouveau dispositif, en soulignant son inefficacité, la péjoration disproportionnée de l'activité des entreprises, et sa non-conformité au droit fédéral. La FMB soutient ces recours. Il faut maintenant attendre l'issue qui leur sera donnée par les tribunaux. Pour l'instant, le dispositif est en vigueur.

Des informations plus détaillées, ainsi que la liste des véhicules concernés ou exemptés, sont disponibles sur le site Internet de la FMB : www.fmb-ge.ch → rubrique Infos construction → Macarons Stick'AIR.

Informations officielles sur le dispositif Stick'AIR : www.ge.ch/stick-air-circulation-differenciee

IMPRESSUM

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.